

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-70/2021**

Date de convocation et d'affichage : 9 décembre 2021

Objet : Attribution d'une subvention au comité de jumelage.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : MANGIONE Sylvie

Absents :

Procuration : MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

GIROT Dominique a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le tableau des subventions 2021,

Considérant que, le comité de jumelage ne s'est pas vu attribuer de subventions pour la participation de la commune à l'achat des cadeaux des enfants Belges lors de la première délibération.

Considérant que, les cadeaux ont bien été acheté par le comité de jumelage et remis à leurs destinataires pour un montant total de 368,40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention attribuée au comité de jumelage de Clérieux le pour cadeaux aux enfants Belges à 368.40 euros.

AUTORISE le Maire à verser cette subvention au comité de jumelage de Clérieux.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 décembre 2021

**Le Maire
Fabrice LARUE**

